

LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

- Vu* la Constitution ; *USA CF n° 00525*
Vu le décret n° 2021-0001/PRES du 05 janvier 2021 portant nomination du
Premier Ministre ;
Vu le décret n° 2021-0002/PRES/PM du 10 janvier 2021 portant composition du
Gouvernement ;
Vu le décret n° 2021-0023/PRES/PM/SGG-CM du 01 février 2021 portant
attribution des membres du Gouvernement ;
Vu la loi n° 010-2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des
catégories d'établissements publics ;
Vu le décret n° 2014-615/PRES/PM/MEF/MS du 24 juillet 2014 portant statut
général des Etablissements publics de santé (EPS) ; *02/07/2021*
Vu le décret n° 2008-043/RES/PM/MS du 29 avril 2008 portant
statuts particuliers de l'Office de Santé des Travailleurs (OST) ;
Vu le décret n° 2017-0009/PRES/PM/MS/ MINEFID du 23 janvier 2017 portant
nomination d'un Administrateur au Conseil d'administration de l'Office de
Santé des Travailleurs (OST) ;
Vu le décret n° 2017-0231/PRES/PM/MS/MINEFID du 24 avril 2017 portant
nomination d'Administrateurs au Conseil d'administration de l'Office de
santé des travailleurs (OST) ;
Vu le décret n° 2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation
du Ministère de la santé ;
Sur rapport du Ministre de la Santé ;
Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 16 juin 2021;

DECRETE

ARTICLE 1 : Le mandat d'Administrateurs représentant l'Etat au Conseil
d'administration de l'Office de Santé des Travailleurs (OST) des
personnes dont les noms suivent, est renouvelé pour une dernière
période de trois (03) ans:

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de la Santé :

- Monsieur Harouna KADIO, Mle 130 478 K, Magistrat ;
- Monsieur Mamadou DRABO, Mle 42 776 V, Conseiller de santé.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT LES EMPLOYEURS

- Monsieur Ismaël Kiswindsida BIDIGA, Pharmacien;
- Monsieur Christian Félix OUEDRAOGO, Docteur en mines.

ARTICLE 2 :

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement et le Ministre de la Santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 06 juillet 2021


Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre



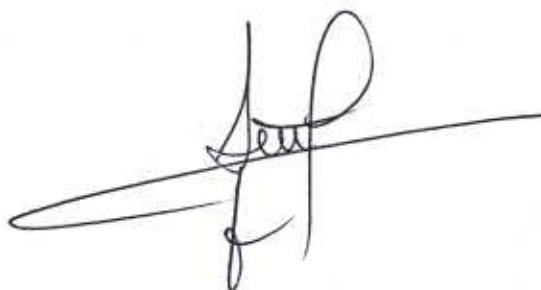
Christophe Joseph Marie DABIRE

Le Ministre de l'Economie, des
Finances et du Développement



Lassane KABORE

Le Ministre de la Santé



Charlemagne Marie Ragnag-Newendé OUEDRAOGO